

Yvelines • Mercredi 30 avril 2025 • N° 25095 • 2,20 €

Le Parisien

+ Votre supplément Étudiant



Arsenal - PSG (0-1)
Paris, un pied en finale

➔ Sports • P. 14 à 16

PRESS ASSOCIATION/IMAGES/MAPIPP

Vol d'identité, quel calvaire !



Chaque année, des milliers de victimes vivent une double peine : l'usurpation de leur état civil et l'incompréhension de l'administration et des éventuels débiteurs.

➔ Fait du jour • P. 2 et 3

LEPARIS/ALD DUMONTIER

Le Parisien



AFP/DANIEL MIHAILESCU

Amra De Rouen à Bucarest, les secrets de sa fuite

➔ Police-Justice • P. 12 et 13



COURTESY OF NETFLIX

Série Alain Chabat revisite « le Combat des chefs »

➔ Loisirs • P. 22

R 20174 - 430 - 2,20 €



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 16 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 € HT - (SAS) 137 € HT - (SASU) 141 € HT - (SNC) 216 € HT - (SARL) 147 € HT - (EURL) 120 € HT - (SOCIÉTÉ CIVILE) 220 € HT - (SOL) 169 € HT. Démission/nomination, cessation de fonction de CAG - Transfert du siège social - Changement de dénomination - Modification de la date d'ouverture ou de clôture de l'exercice social - de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital - 108 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'administrateur - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - cessions d'actions - Résiliation du bail commercial - 137 € HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales - 152 € HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales - 110 € HT - Changement de patronyme - 57 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 - 60 (0,133€ HT) - 75/92/93/94 (0,237€ HT) - 91/77/78/95 (0,225€).

Constitution de société

Par ASSP en date du 08/04/2025 il a été constitué une SCI dénommée :

COSSALTER

Siège social : 1 avenue des Molières 78470 SAINT-RÉMY-LES-CHEVREUSE Capital : 100 € Objet social : Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués ; - et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, civiles, financières, mobilières ou immobilières serapportant à l'un des objets indiqués ci-dessus, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement. Gérance : M COSSALTER Emeric demeurant 1 avenue des Molières 78470 SAINT-RÉMY-LES-CHEVREUSE ; Mme LALANNE COSSALTER Stephanie demeurant 1 avenue des Molières 78470 SAINT-RÉMY-LES-CHEVREUSE Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

PASCALINE

Par ASSP en date du 03/04/2025 il a été constitué une SCI dénommée :

Siège social : 12 rue de la Vallée Maria 78630 MORAINVILLIERS Capital : 100 € Objet social : Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués ; - et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, civiles, financières, mobilières ou immobilières serapportant à l'un des objets indiqués ci-dessus, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement. Gérance : M LE CORRE Pascal demeurant 12 rue de la Vallée Maria 78630 MORAINVILLIERS ; Mme BOUCLIER LE CORRE Line demeurant 12 rue de la Vallée Maria 78630 MORAINVILLIERS Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Divers société

JCA DESIGN
Société par actions simplifiée en liquidation

au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation : 24, rue du Buat 78580 MAULE
831 104 765 RCS VERSAILLES
Aux termes d'une décision du 31/12/24, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Jean-Claude DION, associé unique, demeurant 24 rue du Buat 78580 MAULE, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 24 rue du Buat 78580 MAULE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de VERSAILLES, en annexe au RCS.

SARL A R B - Capital de 38.112,25 euros - Siège : 24, rue des Renards ZA des Trembleaux 78500 SARTROUVILLE - RCS de VERSAILLES 315 445 965. L'AGE du 1er mars 2025 a nommé Monsieur Guillaume DUCHESNE, demeurant 21, Rue PASSEMAY 95100 ARGENTEUIL, en qualité de gérant, à compter du 1er mars 2025, en remplacement de Monsieur Philippe DUCHESNE, démissionnaire. La gérance de la société est dorénavant assurée par Monsieur Guillaume DUCHESNE. Mention sera faite RCS de VERSAILLES, Pour avis

COMMUNE DE SARTROUVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET DE MODIFICATION N°9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

2 ÈME AVIS

Par arrêté n°A-2025-0245 du 3 avril 2025, M. le Maire de Sartrouville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°9 du PLU dont l'objet porte sur :
- La mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) du Quartier des Indes et la reconversion de la zone d'activités des Bureaux en secteur d'habitat : extension de la zone UC sur l'emprise du projet de renouvellement urbain, en remplacement partiel de la zone UE et création d'un sous-secteur UC5 avec son règlement associé + création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

La mise en œuvre d'un projet de géothermie dans le secteur du collège Romain Rolland : adaptation du règlement de la zone UL par la création d'un sous-secteur UL3.
La création d'un secteur d'habitat rue des Arts : passage de la zone UL sur l'emprise du projet à la zone UB et création d'un sous-secteur UB1 avec son règlement associé.
Une mise à jour des annexes intégrant le nouveau Règlement Local de Publicité (RLP) approuvé le 6 avril 2023, une charte paysagère de Sartrouville et le Cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères, environnementales et énergétiques (CPAUEE) du secteur du Plateau.
Des ajustements ponctuels du règlement et des corrections d'erreurs matérielles.

A cet effet, M. Christian LAMARCHE a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur et M. Joseph ABIAD en qualité de Commissaire enquêteur suppléant par décision du 24 mars 2025 du vice-président du Tribunal administratif de Versailles.

L'enquête publique se déroulera au Centre Technique Municipal de Sartrouville - Direction de l'Aménagement Urbain - 90, rue de la Garenne - Sartrouville, du lundi 28 avril 2025 au mercredi 28 mai 2025 inclus, soit 31 jours, aux jours et heures suivants : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8H30 (sauf premier jour à 9H00) à 12H00 et de 13H30 à 17H15 (sauf dernier jour à 17H00), vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le pu-

blic pourra consulter le dossier d'enquête mis à disposition au Centre technique municipal sur support papier, ou en le téléchargeant depuis le site de la ville : www.sartrouville.fr à la rubrique Vivre à Sartrouville / Urbanisme / Enquêtes publiques et concertation / Modification du PLU.

Du lundi 28 avril 2025 à 9H00 au mercredi 28 mai 2025 à 17H00, le public pourra communiquer ses observations et propositions :
- Sur le registre d'enquête prévu à cet effet.
- Par voie postale à M. le Commissaire enquêteur, Enquête publique sur le projet de modification du PLU n°9 du PLU - HOTEL DE VILLE - 2 rue Buffon - BP 275 - 78506 SARTROUVILLE CEDEX.
- Par internet à l'adresse enquete-modif-9-plu@ville-sartrouville.fr à l'attention du Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations au Centre technique municipal aux jours et heures suivants :
- Mercredi 30 avril 2025 de 9H00 à 12H00
- Mardi 13 mai 2025 de 16H30 à 19H30
- Mercredi 28 mai 2025 de 14H00 à 17H00

Les informations peuvent être obtenues auprès de la personne responsable du projet, Mme CAULRY, directrice de l'aménagement urbain de la Ville de Sartrouville - Centre Technique Municipal - 90, rue de la Garenne - Sartrouville, par téléphone au 01 30 86 84 16, ou par courriel à l'adresse : urba@ville-sartrouville.fr.

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront transmis à M. le Maire de Sartrouville dans un délai de 30 jours maximum à l'expiration de l'enquête. Le public pourra consulter ce rapport au Centre technique municipal - 90 rue de la Garenne - Sartrouville aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la ville.

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal sera compétent pour approuver par délibération le projet de modification n°9 du PLU de Sartrouville.

PREFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE 10 LOTS À USAGE D'HABITATIONS SUR LA COMMUNE DE JOUY-MAUVOISIN, PRÉSENTÉ PAR LA

S.A.S HURRICANE CAPITAL

SISE, 44, RUE DE LA LIBÉRATION 80240 ROISEL

Par arrêté préfectoral, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite **lundi 28 avril 2025 à 17h00 au mercredi 28 mai 2025 inclus à 12h00**, sur la commune de JOUY-MAUVOISIN.

Le commissaire enquêteur est : Mr. Bruno FOUCHER, président d'une société de promotion immobilière (E.R.), et son suppléant : Mr. Alain RISPAL, cadre supérieur dans le transport des voyageurs (E.R.).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
* Sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.
* Sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.
* Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :
* <https://www.registre-numerique.fr/amenagement-lotissement-10-lots-jouy-mauvoisin>

Enquête publique

publilegal® AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

19 rue Lagrange - 75005 PARIS
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.09.43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité PRÉFECTURE DES YVELINES DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques COMMUNES D'ACHÈRES, D'ANDRÉSY ET DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

RAPPEL - AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

préalable au projet d'installation d'une plateforme portuaire multimodale, dit Port Seine-Métropole Ouest

Il sera procédé à une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 17 jours, se tiendra du **lundi 28 avril 2025 au mercredi 14 mai 2025 inclus**.

Commissaire enquêtrice :

Madame Anne DE KOUROCH, ingénieure environnement - écologue

Lieux de l'enquête :

Le dossier d'enquête et un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire seront mis à la disposition du public à la mairie d'Achères, à l'annexe de la mairie d'AndréSy (2 rue Gustave Eiffel) et à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine (adresse pendant les travaux : 6 rue Crapotte) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines, à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la mairie d'Achères, à l'annexe de la mairie d'AndréSy (2 rue Gustave Eiffel) et à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine (adresse pendant les travaux : 6 rue Crapotte) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit à la commissaire enquêtrice domiciliée pour cette enquête à l'annexe de la mairie d'AndréSy (2 rue Gustave Eiffel), afin d'y être annexées au registre de la mairie.

La commissaire enquêtrice recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront :

à l'annexe de la mairie d'AndréSy (2 rue Gustave Eiffel)
le mercredi 7 mai 2025 de 13h30 à 15h30.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye et dans les mairies d'Achères, d'AndréSy et de Conflans-Sainte-Honorine, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public.

EP 25-308 / contact@publilegal.fr

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :
* amenagement-lotissement-10-lots-jouy-mauvoisin@mail.registre-numerique.fr

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de JOUY-MAUVOISIN - Place de la Mairie 78200 JOUY-MAUVOISIN siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la mairie de JOUY-MAUVOISIN lors des permanences suivantes :
* Lundi 28 avril 2025 de 17H00 à 19h00
* Jeudi 15 mai 2025 de 17h00 à 19h00
* Mercredi 28 mai 2025 de 09h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à la S.A.S HURRICANE CAPITAL sise, 44, rue de la Libération 80240 ROISEL - A l'attention de Mr Romain MILON - tél : 02 35 40 05 74 courriel : romain.milon@aquageol.fr

Au terme de la procédure, une autorisation

environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Insertions diverses

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE LA S.I.C.A.E.-E.L.Y.

Mesdames, Messieurs, les porteurs de parts sont convoqués, en Assemblée Générale Mixte, au Siège Social de la S.I.C.A.E.-E.L.Y., 33 Rue de la Gare 78910 TACOIGNIERES, le :

LUNDI 26 MAI 2025 À 9H00

A effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

L'ordre du jour proposé pour cette Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :
Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice s'étendant du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 ;
Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;
Affectation des résultats ;
Approbation de frais non déductibles sur le plan fiscal ;
Quitus aux Administrateurs ;
Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
Fixation de l'indemnité compensatrice de temps passé pour l'année 2025 ;
Approbation des conventions visées à l'article L.535-4 du Code Rural et à l'article 225-38 du nouveau code de Commerce ;
Constatation du montant du Capital Social.

L'ordre du jour proposé pour cette Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :
Modification des Statuts : Regroupement de deux communes.

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est

Le Parisien

Publiez vos annonces
dans Le Parisien

Le Parisien est le seul quotidien habilité
sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.

Votre contact pour vos annonces :
01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr